

0492620184

FICHE DE REMARQUES

Document non publiable sur Internet

Exploitant : **BOURJAC** Site inspecté : **Carrière de Montfort** Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection Date de l'inspection : **10/04/2007**

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

Thomas LEFEVRE

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

DELA P R R TOA N R C N A V S

Remarques de l'inspecteur :

Plan de circulation : il ne correspond plus tout à fait au sens de circulation effectif des véhicules sur la carrière.

Trémie : la protection (garde-corps) contre le risque de chutes est à prévoir. Les échelles vues le jour de la visite sont à enlever.

Rapport de l'OEP : il est à compléter au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur l'installation de traitement. (des priorités dans la réalisation de ces travaux doivent être indiquées)

Fronts : la purge du dernier tir est à achever.

Bruit : Des panneaux signalant les lieux bruyants et indiquant l'obligation de porter les EPI doivent être installés sans délai.

Le port obligatoire des EPI est à rappeler au personnel de la carrière. (le maçon travaillant actuellement à la construction du nouvel atelier doit être équipé)

Chauffeurs de camions : il doit leur être rappelé qu'ils ne doivent pas descendre de leur cabine au niveau de l'aire de chargement des matériaux. L'arrosage des chargements de matériaux fins doit se faire dans de meilleures conditions de sécurité.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

le plan de circulation sera revu par l'exploitant pour être conforme à l'état actuel de la carrière.
Les échelles installées sont enlevées. La protection demandée sera réalisée pour le 15/05/07.
- Fait

- Fait

- Fait

- Fait

